

Comité de Pilotage de l'étude de zone du SPI Vallée de Seine Première réunion

Participent à la réunion :

- *Tristan BRAMS, Mairie de Limay ;*
- *Stéphanie BOULAY, Agence de l'eau ;*
- *Michel CARRIERE, Mairie des Mureaux ;*
- *Cyril CHAIGNON, EDF Porcheville ;*
- *Luc CLOSSET, BRGM ;*
- *Stéphane CORNU, Lyonnaise des Eaux ;*
- *Gilles COVELLO, Ciments CALCIA ;*
- *Camille DEFOSSE, Ciments CALCIA ;*
- *Florence DUBOIS, EPAMSA ;*
- *Alexandre DUZAN, Lyonnaise des Eaux ;*
- *Vincent GRAMMONT, INERIS ;*
- *Thierry HEGAY, Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie et Président du COPIL ;*
- *Caroline HENRY, DRIRE Ile-de-France ;*
- *Sophie HERAULT, ARS ;*
- *Anne KAUFFMANN, Airparif ;*
- *Anne-Marie LABEGUERIE, CAPESA ;*
- *Michel LE BARBU, Conseil Général des Yvelines ;*
- *Paul LE BIHAN, Maie de Porcheville et CAMY ;*
- *Claude LOISEAU, Ile-de-France Environnement ;*
- *Nathalie MALLET, ARS ;*
- *Laetitia MARUEJOLS, Mairie des Mureaux ;*
- *Stéphane MICHEL, DRIRE Ile-de-France ;*
- *Anne OSWALD, SPI Vallée de Seine ;*
- *Antoine PELLION, DRIRE Ile-de-France ;*
- *Philippe PERRODIN, SARP Industries ;*
- *Yorghos REMVIKOS, USVQ ;*
- *Birane SALL, Mairie des Mureaux ;*
- *André THOUZEAU, INERIS.*

Thierry HEGAY

Aujourd'hui, le but de cette réunion est de vous présenter le cahier des charges de l'étude de zone que nous souhaitons mettre en œuvre. Le Plan National Santé Environnement, qui décline certains engagements du Grenelle, nous demande d'identifier et de gérer les points noirs environnementaux que nous pourrions individualiser sur le territoire. Ce territoire est assez particulier, car nous sommes une des liaisons directes entre le port du Havre et la Capitale. Une partie de ce territoire sera d'ailleurs impactée par certains projets du Grand Paris. C'est un territoire avec une forte identité industrielle, par rapport au reste du département ; le sud est plus spécialisé dans l'innovation, la recherche et le développement. Il faut bien continuer aussi à maintenir l'activité industrielle pour l'ensemble des aspects sociaux de ce territoire. Tout un chacun peut donc savoir que sur le plan du chômage, par exemple, ce territoire est en difficulté assez forte, et j'utilise volontiers cette image, qui n'est pas une image mais la stricte réalité. La comparaison est osée, mais je crois qu'il faut de temps en temps bien mettre les choses à leur place : le bassin d'emploi du Mantois, depuis déjà des mois et des années est le second bassin d'emploi de la région Ile-de-France en évolution défavorable et talonne le premier, qui est Saint-Denis en Seine-Saint-Denis. Je sais bien que certains, quand j'ai utilisé cette comparaison, qui malheureusement est la triste réalité, n'imaginaient pas que le département des Yvelines, qui a une image de département plutôt aisé, pouvait se retrouver dans certains critères socio-économiques quasiment au niveau de la Seine-Saint-Denis. C'était juste pour vous indiquer qu'il y a de forts enjeux sur ce territoire ; il y aura de très forts enjeux à l'avenir, et cela justifie que cette étude de zone soit menée. L'objet de cette étude de zone, suivant une méthodologie INERIS, va vous être présenté, ainsi que le cahier des charges sur lequel vous aurez à vous prononcer.

Anne OSWALD

Je vais vous présenter cette étude de zone et essayer de répondre à cette question : pourquoi une étude de zone en Vallée de Seine ? La surveillance de l'environnement est un souci partagé par toutes les parties prenantes. Il y a une forte densité de population et d'industries dans cette vallée. Les associations relaient régulièrement l'inquiétude des riverains. L'étude de zone a été inscrite au programme de travail lors du cinquième conseil d'orientation du SPI Vallée de Seine. Enfin, elle s'inscrit dans le cadre du Plan National Santé Environnement, et plus particulièrement dans l'action 32 : identifier et gérer les zones géographiques pour lesquelles on observe une surexposition aux substances toxiques. A ce titre, elle sera inscrite à la déclinaison régionale du PNSE 2.

Une étude de zone, qu'est-ce que c'est ? C'est une démarche d'évaluation de l'état de l'environnement et de son impact sur la santé des populations et les milieux vulnérables, dans une aire géographique où sont présentes des sources industrielles, mais aussi des sources non industrielles. Je pense notamment aux axes de transport, sans oublier l'agriculture. L'objectif est de répondre à la question suivante : est-ce que l'état des milieux est compatible avec les usages constatés ? Il faut répondre à cette question, et dans la négative, et uniquement dans la négative, proposer des actions. Selon la méthodologie INERIS, cette étude se déroule en trois ou quatre phases successives, la quatrième phase étant optionnelle. La première phase consiste en un état des lieux des populations sensibles, des milieux vulnérables et des sources de polluants. Cet état des lieux doit rassembler toutes les données disponibles sur la zone qui existent déjà, compte tenu du coût des mesures dans l'environnement qui sont la spécificité de la nouvelle méthodologie, par rapport aux anciennes où on se basait beaucoup plus sur la modélisation. Il faut collecter toutes les données, pour ensuite faire engager des mesures dans l'environnement dans les endroits où ce sera

pertinent. Les sources de polluants, les milieux sensibles, les populations vulnérables, sont recensés pour déterminer les polluants traceurs de risque. Une cartographie des populations et des zones sensibles est réalisée. Un périmètre initial vous est proposé dans le cahier des charges, mais ce périmètre est modifiable pour devenir le plus pertinent possible. Ensuite, il est souvent nécessaire d'avoir recours à une modélisation de la dispersion des substances et du transfert des substances. Enfin, l'étude doit établir le schéma conceptuel d'exposition qui résume la problématique source-vecteur-cible : quelles sont les sources ? Comment les polluants peuvent-ils impacter les cibles données ? Il sera alors pertinent de définir les mesures à effectuer dans l'environnement.

La deuxième phase consiste en un diagnostic des milieux plus approfondi, par des mesures complémentaires, pour valider les données théoriques et affiner les connaissances.

La troisième phase consiste en l'interprétation de l'état des milieux. Une fois la cartographie de l'état de l'environnement et la cartographie des populations et des zones sensibles établies, il s'agira de superposer les deux pour identifier les zones à fort enjeu. Dans un premier temps, on pourra voir si les usages sont acceptables au regard de l'état du milieu – valeurs eau potable, valeurs dans les chaînes alimentaires, valeurs de la qualité de l'air. Il s'agira ensuite de proposer des actions hiérarchisées selon des sous-zones. Certaines sous-zones n'auront aucun problème. Pour d'autres sous-zones, a priori acceptables, il faudra prévoir des mesures de surveillance, voire des mesures de prévention si un risque de dégradation de l'état de l'environnement a été identifié. Un troisième cas est possible, c'est celui d'une sous-zone où les usages ne sont pas compatibles avec l'état de l'environnement : il faudrait proposer des actions curatives.

La quatrième phase, qui est optionnelle, est l'évaluation des risques sanitaires qui pourrait être engagée pour approfondir une problématique qui aurait été mise en exergue par les trois premières phases de la démarche. Elle serait polarisée soit sur une sous-zone, soit sur un polluant donné, et permettrait de déterminer quelles sont les sources les plus prégnantes sur un problème détecté dans l'environnement. Cette quatrième phase est optionnelle et dépend des résultats des 3 premières phases, elle n'est pas comprise dans la proposition de cahier des charges.

L'étude de zone a aussi la particularité d'être une démarche participative, progressive et collégiale. Le Comité de Pilotage (COFIL) valide les grandes orientations et le passage d'une phase à l'autre. Il est composé des différents collèges du SPI, associations, élus, industriels, administrations, personnes qualifiées, experts, qui sont tous représentés autour de cette table. Il y a un Comité Technique qui assure le suivi du bureau d'études et la communication à chaque étape importante du projet. Ce Comité Technique est composé de la DRIRE, de l'ARS, du SPI et d'INERIS en tant qu'expert.

La Vallée de Seine est une zone sensible. Le périmètre proposé comporte vingt-six communes. Il fait 190 kilomètres carrés, et il s'étend entre Mantes-la Jolie et Les Mureaux. Il est traversé par la Seine, a une forte densité industrielle : plus de 140 installations soumises à déclaration, 90 installations soumises à autorisation. Il a une forte densité de population, notamment dans ses deux pôles extrêmes, plus de mille habitants au kilomètre carré : plus de deux mille habitants du côté de Mantes, et plus de mille du côté des Mureaux. Il présente aussi une zone sensible du point de vue des enjeux à protéger, notamment du point de vue de la ressource : le champ captant d'eau potable d'Aubergenville qui alimente une bonne partie des Yvelines et une partie des Hauts-de-Seine est présent sur cette zone. Des sites « BASOL », sites qui ont eu des pollutions de sous-sol sont également présents.

Quel est le calendrier prospectif ? Il y a eu la phase de travail préparatoire, qui consistait en la sélection de la zone initiale, la rédaction du cahier des charges, la constitution du Comité Technique et du Comité de Pilotage aujourd'hui réuni, la recherche des financements, reste la sélection du bureau d'études. Le début de l'étude proprement dite est programmé pour le quatrième trimestre 2010, quand le bureau d'études sera sélectionné. La première phase est programmée pour un an environ. La deuxième phase devrait durer et consiste à mener des mesures dans l'environnement, en fonction des conclusions de la première phase. La troisième phase permettra de conclure sur l'interprétation de l'état des milieux.

Le financement sera public et privé. Dans la première phase de l'étude de zone, qui consiste dans le recueil des données existantes, l'identification des populations et des milieux, la modélisation de la dispersion et des transferts, la sélection des polluants traceurs de risque, l'élaboration du schéma conceptuel d'exposition et la rédaction du cahier des charges pour les mesures dans l'environnement, le financement va être demandé au MEEDDM dans le cadre du PNSE 2 et du PRSE 2 Ile-de-France. Pour la deuxième phase, qui consistera en des mesures dans l'environnement, une partie du financement au moins pourrait être demandé à l'ASPI, l'association de soutien du SPI Vallée de Seine. Pour la troisième phase, le financement reste à déterminer.

Claude LOISEAU

Dans la zone géographique, est-ce qu'il n'aurait pas été judicieux d'inclure la zone d'emploi de Poissy, et en particulier de PSA ?

Anne OSWALD

La méthodologie INERIS, sur laquelle est basée cette étude, préconise une surface maximale de vingt kilomètres sur vingt kilomètres pour des questions de modélisation. Nous nous sommes également posé cette question, mais il existe une discontinuité entre les Mureaux et Poissy.

Michel CARRIERE

J'avais la même question, mais appuyée par le fait qu'Achères va construire sa plateforme portuaire. Il existe un gros débat et ce ne serait pas inintéressant pour les projets d'avenir d'avoir ce type d'étude.

Caroline HENRY

Pour tous les nouveaux projets, ces préoccupations environnementales existent. Ils doivent faire l'objet selon le code de l'environnement d'une étude d'impact ou d'une évaluation environnementale qui reprend tous les éléments de l'étude de zone, additionnés de l'impact potentiel du projet. Ces évaluations environnementales font l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (préfet de région, ou conseil général de l'environnement et du développement durable). Pour le périmètre, l'INERIS peut peut-être apporter des précisions.

André THOUZEAU (INERIS)

La distance de vingt kilomètres pour l'étude de zone n'est pas figée. Les retours d'expérience des autres études de zone étaient plutôt de vingt kilomètres par vingt kilomètres. Ce qui est important c'est : y a-t-il un recouvrement entre les différentes émissions d'industriels, par exemple. Il existe différentes configurations. Je ne sais pas si la zone de Poissy peut avoir un recouvrement dans la dispersion atmosphérique, par exemple, avec la zone autour de Mantes ou autour des Mureaux. S'il n'y a pas de recouvrement, il n'est pas nécessaire d'englober Poissy. Maintenant, s'il y a des recouvrements dans les émissions atmosphériques, dans la zone d'influence des émissions atmosphériques, ou des recouvrements au niveau de la pollution des nappes, la question mérite d'être posée.

Caroline HENRY

Je rappelle que le périmètre n'est que proposé et il reviendra au bureau d'étude de se prononcer sur sa pertinence.

Michel CARRIERE

Le Conseil Général, avec l'étude qui a été faite par l'EPAMSA sur le périmètre de l'OIN, a enregistré des problématiques politiques dans le bassin qui pouvaient être comprises entre Mantes et Poissy, avec des industries relativement identiques, des problématiques de transport, d'emploi et de mobilité très intéressantes. Je ne sais pas si en termes de pollution, il y a une sorte de continuité ou pas, mais il y a bien des usages identiques sur l'ensemble de ce périmètre. Ce n'est pas pour rien, d'ailleurs, que l'opération d'intérêt national avait pris en compte ce périmètre étendu à 53 communes. Je trouve d'ailleurs que les études qui avaient été remises par les trois urbanistes intégraient des précautions, ou tout au moins des pré-requis en termes d'environnement et proposaient des solutions en matière d'emploi et de construction.

Thierry HEGAY

Je prends en compte ce que vous indiquez. Je veux simplement rappeler que nous sommes ici dans le cadre d'une des mesures prévues par le Plan National Santé Environnement. Si on prévoit des zones d'étude de vingt kilomètres par vingt kilomètres, c'est pour avoir des focus sur des zones particulières. En prenant l'exemple de l'OIN, il ne se limite pas aux seules cinquante-et-une communes adhérentes, le vrai spectre est celui du Val-de-Seine, ce qui inclut beaucoup de communes qui n'ont pas souhaité adhérer à l'OIN. Achères n'est pas tout à fait la même chose que Poissy. Votre idée serait bonne, mais à ce moment-là, pourquoi aussi ne pas étendre l'étude à la confluence avec Cergy-Pontoise, la confluence Seine-Oise ? Le problème est qu'on peut toujours étendre les périmètres. L'étude de zone n'est pas une étude territoriale. En matière de construction de logements dans l'OIN, la construction de logements est bien sûr un des axes majeurs de développement, je rappelle que cet axe est beaucoup plus fort dans le Mantois que dans le reste de tout l'OIN, puisque le Mantois est le seul à avoir un objectif de 2 500 logements supplémentaires par an.

Il y a eu une restitution par l'AUDAS, observatoire du logement, qui marque bien les disparités sur le territoire de l'OIN. Le périmètre proposé pour l'étude de zone me paraît d'autant plus pertinent

que par rapport au spectre de l'OIN et également du Grand Paris, la frontière de l'Ile-de-France s'arrête à Poissy. Vous parliez transports, au delà de Poissy, pour aller à Paris ou faire l'inverse, c'est compliqué. Je me demande parfois si le développement du territoire n'aurait pas été plus important si on avait été rattaché à la région Normandie plutôt qu'à la région Ile-de-France. Même le STIF, quand il a été question de rétablir le plan de transport y compris à partir de Mantes, nous a dit qu'il ne savait pas faire. On commence à obéir à des particularismes qui sont plus provinciaux que franciliens, c'est un fait établi. Je sais bien que les frontières ne sont peut-être pas satisfaisantes, mais je crois qu'on a eu ce débat en interne, avant de vous le présenter. On a essayé de prendre la frontière la plus large possible, la zone la plus large possible dans ce que nous donnait aussi le périmètre. Si on rajoute même dix-huit kilomètres, je pense qu'on aura des difficultés au regard de la méthodologie INERIS, parce qu'une étude sur un focus de vingt kilomètres, ce n'est plus du tout pareil si on la fait sur quarante kilomètres. Il faut qu'on ait un instrument opérationnel. Ce n'est pas parce qu'on mène une étude de zone en Vallée de Seine, sur la partie qui nous est proposée, que cela exonère tous les autres projets, quels qu'ils soient, d'effectuer des études d'impact et des études spécifiques.

Yorghos REMVIKOS

Je voulais simplement rappeler que l'étude de zone est motivée par l'éventualité de la présence d'un point noir, quelque chose dont la définition reste encore floue, puisqu'il n'y a pas de définition acceptée de ce qu'on appelle un point noir. On parle d'une zone de surexposition ou de multi-exposition, mais personne ne détient vraiment les critères qui permettent de dire : là, il y a un point noir, et pas ailleurs. De ce fait, il y a la concentration des sources d'émission de pollution qui vont définir le périmètre. De là découle un état des milieux et une interprétation d'un état des milieux. Là où intervient l'OIN ou les projets périphériques, c'est dans l'interprétation de l'impact de scénarios de développement. L'étude de zone n'est pas un projet d'aménagement, n'est pas dans le cadre d'un projet d'aménagement, donc elle ne répond pas à cette logique. En revanche, lorsque l'étude en sera à proposer des mesures suite à l'interprétation de l'état des milieux, il faudra tenir compte des projets périphériques qui impactent justement cette zone : s'il y a une augmentation des transports, s'il y a une augmentation des émissions de quelque nature que ce soit. De la même façon, il faudra veiller à ne pas augmenter les populations dans les zones de surexposition. Pour ma part, le périmètre proposé répond assez bien à la définition de l'étude de zone et à ses objectifs.

Florence DUBOIS

Effectivement, il y a une complémentarité évidente entre les études d'impact qui peuvent être menées à l'échelle d'une opération de logement et ce genre d'études. Il me semble nécessaire de prendre en compte dans l'étude les constructions de logement qui auront lieu d'ici cinq ans, au même titre que les logements existants.

Philippe PERRODIN

Avec le calendrier que vous avez présenté, est-ce qu'il y a aujourd'hui d'autres études de zone qui sont prévues ou initiées, y compris pour regrouper et avoir une topographie complète ?

Antoine PELLION

Je fais partie du groupe de pilotage, avec Monsieur Remvikos ici présent, du Plan Régional Santé Environnement. Cette étude est une première étude en Ile-de-France. C'est aussi l'intérêt d'avoir une étude d'une ampleur maîtrisée, pour arriver assez rapidement à nos fins et qu'elle puisse servir d'exemple pour d'autres secteurs. L'objectif est bien, dans le cadre du PRSE notamment, d'avoir d'abord une analyse globale des principales zones de cumul d'exposition, de les repérer au niveau de l'ensemble de l'Ile-de-France, et ensuite de faire des études de zone. L'idée est bien de les multiplier, d'où l'intérêt d'avoir une étude d'ampleur raisonnable et pertinente pour bien maîtriser son temps de mise en œuvre et qu'on puisse en retirer l'expérience nécessaire pour pouvoir continuer dans le cadre du PRSE.

Stéphane CORNU

Nous, en tant qu'exploitant de la nappe souterraine pour le service public d'eau potable, on accueille vraiment de très bon augure cette étude de zone. C'est forcément complètement synergique avec nos préoccupations d'aujourd'hui. C'est même complémentaire avec des études qui sont déjà en cours, puisque sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau et de la réglementation, nous sommes déjà dans une phase de ce qu'on appelle les aires d'alimentation de captage, qui sont destinées à identifier toutes les pressions d'origine agricole sur la ressource. Je me suis souvent exprimé auprès de l'Agence de l'Eau en disant qu'il ne faut pas s'occuper exclusivement de l'agriculture. Je trouve donc que cette étude vient parfaitement compléter l'étude que nous avons en cours à la fois sur le bassin versant de l'aire d'Aubergenville et d'autres études qui sont pilotées notamment par la Communauté de bassin de la Mauldre, et d'autres collectivités pour identifier les impacts d'origine agricole sur l'ensemble de la nappe souterraine.

Au-delà de compléter les pressions agricoles par d'autres pressions, qui sont les pressions urbaines et les pressions industrielles, on est également en attente d'orientations sur les projets futurs, pour ne pas s'arrêter uniquement à un diagnostic de l'existant, et se projeter un peu vers le futur, pour évaluer comment doit se développer le territoire du bassin versant pour que tout le monde puisse vivre en bonne complémentarité : l'économie, l'eau potable et les lieux naturels. Je dirais même que si on va un peu au-delà du rêve, on pourrait presque dire que l'aboutissement de cela serait de définir ensemble, si c'est possible, les paramètres de protection de la ressource. On ne pourrait pas trouver meilleure assemblée qu'ici pour se mettre tous d'accord, entre les collectivités et les administrations, sur les domaines de protection qui pourraient être complétés par une DUP consensuelle.

Sur le déroulement de cette étude, la Lyonnaise des Eaux a bien sûr beaucoup de choses à mettre à disposition. Le périmètre du bassin hydrogéologique déborde un peu du périmètre proposé. A l'intérieur de ce bassin, une goutte d'eau qui tombe va s'infiltrer dans la nappe et va arriver au forage d'eau destinée à la consommation. Ce périmètre fait 10 000 hectares. Nous pouvons mettre à disposition un modèle de nappe souterraine qui fonctionne, des relevés piézométriques qui ont permis de caler les écoulements souterrains, cinquante ans d'historique d'analyses sur cette nappe. Je pense qu'il y a tout un tas de données qu'on se fera un plaisir de vous remettre et de synthétiser, y compris des simulations de modèles hydrauliques qui pourront être soumises aux experts de cette assemblée et qui pourront aider à faire avancer l'étude.

Anne-Marie LABEGUERIE

Dans le périmètre d'étude INERIS, il y a actuellement le périmètre du plan de prévention des risques de Total, par exemple. De quelle manière sera-t-il intégré dans cette étude ?

Caroline HENRY

Pour le PPRT, il s'agit de la prise en compte du risque accidentel dans la maîtrise de l'urbanisation. L'objectif est de protéger les populations à l'instant t d'un accident. Pour l'étude de zone, l'objectif est de vérifier s'il y a un risque chronique pour les populations et l'environnement, et le cas échéant, proposer des solutions pour protéger les populations et l'environnement. Ce sont deux démarches parallèles.

Yorghos REMVIKOS

Cela a été l'objet du groupe de travail numéro trois du PRSE, pour justement améliorer la connaissance pour l'aménagement futur, résoudre les problèmes existants et éviter qu'il ne s'en crée de nouveaux.

Michel CARRIERE

On sait très bien qu'avec la pression foncière, on a parfois des perspectives de développement sur des sites qui sont des points noirs. Ce n'est pas inintéressant de bien éveiller notre conscience sur le fait que les projets peuvent être construits dans le temps en prenant en compte la connaissance apportée par l'étude de zone.

Anne OSWALD

Maintenant, je vais vous présenter le cahier des charges. La finalité de ce cahier des charges, est de formaliser les attentes et les modalités de réalisation pour la première phase d'étude, dans le but de réaliser le cahier des charges pour la seconde phase de l'étude. Cette seconde phase consiste en des mesures dans l'environnement.

La prestation de la première phase de l'étude comporte cinq étapes : l'état des lieux, la sélection des substances traceurs de risques, la modélisation des transferts, l'élaboration du schéma conceptuel d'exposition, et la conclusion, avec la rédaction du cahier des charges pour les mesures dans l'environnement.

L'état des lieux : dans un premier temps, le recensement de données concernant à la fois les sources de pollution industrielles et non industrielles, est demandé. Toutes les substances polluantes doivent être listées. Le bureau d'étude sélectionné devra collecter le maximum de données (données sur l'environnement, données météorologiques, géographiques, géochimiques...) et les mettre en cohérence. Il devra également décrire les populations et les usages (densités de population, caractérisation sociologique, localisation des populations fragiles...). Les zones d'utilisation des ressources naturelles comme de captage d'eau potable devront également être identifiées.

Dans un second temps, le bureau d'étude devra établir une première liste des substances traceurs de risque au regard des premières données collectées. En fait, il faudra juxtaposer les valeurs toxiques de référence prises dans les grandes bibliographies internationales et nationales, les rapprocher des flux d'émissions qu'on aura pu évaluer grâce à la collecte de données faite dans la première étape, pour obtenir une liste hiérarchisée des polluants. Après les avoir tous catalogués, il faudra sélectionner de manière argumentée ceux qui sont pertinents.

Dans un troisième temps, il s'agira de modéliser la dispersion atmosphérique et les transferts dans les différents milieux : air, eau, sol, nappe. Le but est d'affiner les données obtenues lors de l'état des lieux à partir des données de l'état des lieux (flux d'émissions, données météorologiques, données géographiques...). On fait des hypothèses et on effectue des modélisations pour obtenir une cartographie des iso-concentrations des différentes substances.

Les différentes cartographies, celles des populations sensibles, celles des caractéristiques sociologiques des populations, celles des différentes pollutions et éventuellement des autres nuisances si d'autres ont été retenues comme pertinentes lors de la collecte des données, sont ensuite superposées pour élaborer le schéma conceptuel d'exposition afin de voir quelle source impacte quelle cible, par quel polluant et par quel vecteur (sols, nappes phréatiques culture de jardin, le dépôt via des émissions atmosphériques...).

Dans un dernier temps, il est demandé au prestataire d'analyser l'ensemble des données et des résultats obtenus, et de tirer des conclusions pour éclairer les choix du COPIL. Le périmètre d'étude pourra évoluer en fonction de ces conclusions. Par exemple, si une source hors zone impacte des cibles dans la zone, on pourra élargir le périmètre pour intégrer l'impact de cette source. De même, le bureau d'étude pourra proposer d'exclure de la suite de l'étude une sous-zone où il n'aura identifié aucune source et aucune cible importante. Le bureau d'étude devra d'autre part hiérarchiser les substances traceurs de risque pour ne garder que les substances les plus pertinentes car on ne pourra pas faire des mesures sur toutes les substances recensées ni sur tous les milieux. C'est le rôle de la première phase : déterminer les substances, milieux et lieux pertinents pour que les mesures dans l'environnement soient faites de manière fructueuse et apportent une connaissance supplémentaire.

Enfin, le bureau d'étude devra préconiser les campagnes de mesures pour affiner le diagnostic du milieu dans les endroits les plus pertinents.

Le Bureau d'étude fournira au SPI Vallée de Seine des livrables facilitant la communication des résultats. A chaque étape, il lui est demandé de livrer des cartographies, des synthèses et des rapports écrits, des tableaux hiérarchisés et argumentés, des schémas et des présentations résumant ses conclusions, pour assurer aux différentes parties présentes un bon suivi du déroulement de l'étude. Dans la suite de l'étude, le bureau d'étude devra rédiger le cahier des charges pour faire une campagne de mesures complémentaires. Les mesures complémentaires ont trois buts essentiels : compléter les mesures recueillies, valider les hypothèses des modélisations et obtenir aussi des données sur le fond géochimique. Cela permettra de comparer les données sur l'environnement notamment quand il n'existe pas de valeurs réglementaires. Je vous remercie de votre attention.

Stéphane CORNU

Il faudra être attentif à ce que le bureau d'étude ne fasse pas des investigations qui auront déjà été faites. Je pense aux modèles de nappes, par exemple.

Caroline HENRY

C'est le but de cette première phase : récolter l'ensemble des informations existantes sur la zone d'étude. Pour cette première phase, il ne s'agit pas de refaire des mesures mais plutôt de venir vous rencontrer, industriels, collectivités, experts, pour récupérer l'ensemble des données qui existent.

Michel LE BARBU

Est-ce que l'on pourrait envisager une liste des études existantes, consultables, ou disponibles qui pourrait éventuellement être annexée au cahier des charges ?

Anne OSWALD

Il appartient au bureau d'études de recenser toutes les sources de données sur la zone. Dans le cahier des charges, il y a deux axes pressentis : les questionnaires aux différents industriels, qui pourront alors abonder l'étude avec un maximum de données, et d'autre part, l'administration qui pourra mettre à la disposition du bureau d'études toutes les données réglementaires publiques sur les différents industriels. L'administration pourra aussi donner ses modèles pour ce qui concerne les transports, par exemple.

André THOUZEAU

Beaucoup de mesures existent déjà. Les industriels font des mesures dans l'environnement depuis plusieurs années, dans la nappe ou dans l'air. Les bases de données nationales couvrent l'Ile-de-France. Les réseaux de surveillance de la qualité de l'air, l'ARS, ont également un certain nombre de données.

Caroline HENRY

C'est vrai qu'au niveau des industriels, la DRIRE est le bon point d'entrée. En revanche, si les collectivités ont des données ou des études propres, nous sommes intéressés. Et nous avons bien entendu ce que la Lyonnaise des Eaux pouvait apporter .

Michel LE BARBU

Je vois les communes autour de la table, comme Porcheville ou Les Mureaux. Ces communes ont un jour ou l'autre fait des études d'impact, avec des bruits de fond sur l'air, l'eau, le bruit. Ces études sont souvent financées par l'Agence de l'Eau, ou le Conseil général et peuvent être transmises au bureau d'études.

André THOUZEAU

Sur les bases BASOL et BASIAS, on peut repérer des zones où des mesures ont déjà été faites, parce que les activités anciennes ont peut-être disparu, mais ont pu laisser des pollutions historiques.

Anne-Marie LABEGUERIE

Justement, un captage d'eau potable qui a pu être fermé pour cause de pollution à l'atrazine sera sans doute répertorié.

Sophie HERAULT

Pour répondre à ces questions, l'ARS, qui est le nouveau nom de la DDASS, mettra à disposition toutes les données du contrôle sanitaire de l'eau potable, ainsi que les données dont elle dispose sur les captages qui ont pu être abandonnés ou mis hors service. Par ailleurs, pour obtenir des données sur les éventuels signaux sanitaires, l'ARS prévoit de contacter l'Observatoire Régional de Santé, qui a probablement des données. Je pense que chacun autour de la table est propriétaire ou a connaissance de données qu'il sera justement utile de mettre ensemble pour avoir une vision globale de ce qui se passe dans cette zone.

Thierry HEGAY

C'est ce qui est intéressant, c'est la mise en cohérence de toutes les études que tout un chacun possède. A un moment ou à un autre, il faut bien mener une étude pour remettre tout cela en perspective.

Anne KAUFFMANN

Je souhaitais intervenir en complément de ce qui a été dit. Airparif est bien évidemment prêt à mettre à disposition des données. Par contre, je suis relativement inquiète sur le système où on fournit des données en tant que telles à un prestataire qui va passer beaucoup de temps à essayer de les comprendre. On a malheureusement énormément de contacts avec des prestataires qui ne sont pas spécialistes de la qualité de l'air, et c'est logique pour ce type d'étude. Je me demande s'il ne serait pas plus pertinent de fournir, à la fois en termes de coûts et en termes de résultat d'études, non pas les données ou les études brutes qu'on a pu faire, mais la synthèse de tout ce qui a pu être fait. Je pense qu'il convient de préciser dans le cahier des charges que le bureau d'étude ne facture pas le travail d'interprétation déjà fait. J'avais une deuxième question. Il est écrit dans les sources non industrielles que le prestataire pourra utiliser la chaîne de modélisation développée par Airparif. Si cela concerne les résultats, pourquoi pas.

Antoine PELLION

Comme tout le monde l'a dit, le rôle du prestataire, c'est bien d'être un intégrateur de l'existant avant tout, pour voir ce qu'il faut compléter à l'échéance. Dans la façon dont on va recevoir les

différentes offres et sélectionner le prestataire, on va prêter une attention particulière au fait qu'il ne veuille pas trop modéliser par lui-même et qu'il ait bien intégré dans sa réponse à l'offre, le fait qu'il identifie les bons correspondants. Je ne suis pas sûr qu'il faille forcément annexer une liste des détenteurs de données au cahier des charges, mais peut-être pourrait-on lancer au niveau du comité de pilotage ou du comité technique un recensement des principales données qui sont à notre disposition. Ces données éventuellement rassemblées dans un guide pourraient être utilisées par le prestataire.

Stéphane CORNU

Si les modèles existent chez Airparif pour l'air et chez nous pour l'eau, on pourrait donner les simulations si nécessaires.

Antoine PELLION

Effectivement, il ne faut pas qu'on demande au prestataire de faire de nouvelles modélisations quand on sait qu'il y a des modèles qui existent. Quelques fois, c'est utile d'avoir une deuxième vision, mais dans le cas notamment de la qualité de l'air, les modèles à mettre en place sont tellement gros et difficiles à calibrer que c'est moyennement pertinent.

Anne KAUFFMANN

Le risque que j'y vois au final, si le prestataire re-modélise, c'est qu'à un moment, il y ait un arbitrage à faire sur la réalité des niveaux de pollution atmosphérique sur ce territoire-là. Cela rentre complètement dans le cadre de la surveillance d'Airparif. Qu'on puisse aller plus loin et aller plus finement, très bien. D'ailleurs, est-ce qu'il sera possible de pouvoir bénéficier des résultats des enquêtes auprès de chaque industriel, parce qu'on pourrait peut-être de notre côté ainsi compléter notre inventaire des émissions, sous couvert de confidentialité bien entendu. Tout cela dans le but d'affiner la caractérisation de ce territoire sur des éléments qu'on n'aurait pas encore, et il y en a probablement, je pense notamment aux petites installations.

Antoine PELLION

Sur le principe, je voudrais juste qu'on cale bien les problématiques de confidentialité des données, mais une fois qu'on aura résolu ce problème-là, il faudra qu'on soit très clair entre les différents acteurs. Le bureau d'étude aura vocation aussi à avoir une vision critique et ne prendra pas forcément pour argent comptant l'ensemble des données qu'il aura.

Yorghos REMVIKOS

Je vois apparaître avec satisfaction dans le cahier des charges la caractérisation socioéconomique de la population. Nous n'avons pas énormément de données, et j'aimerais savoir s'il s'agit simplement de données sur les IRIS, avec l'échelle qui est celle de l'INSEE, donc environ 2 000 habitants, ou s'il serait envisagé, compte tenu de l'effort fait sur ce territoire, d'y aller un peu plus finement.

Deuxième point, je reste particulièrement attaché à tout ce qui concerne les données de santé perçue. En matière de bruit, c'est très important, mais en matière de perception des installations industrielles, cela a aussi son importance, à condition qu'on lui accorde sa juste place. Je ne cherche pas à faire dire qu'une installation qui génère des craintes doit être traitée de la même façon qu'une installation polluante, mais dans un contexte où on va être amené à gérer le cumul des expositions et le stress des populations qui sont soumises à l'ensemble des risques, je crois que cet aspect de santé perçue a aussi son importance et pourrait être l'un des critères de hiérarchisation qui va guider les actions de correction quelles qu'elles soient.

Troisième point, il y a quelque chose que je n'ai pas vu du tout, mais je pense que c'était peut-être implicite ; je veux bien que la cartographie se fasse sur la base du mode d'occupation des sols de l'IAU, ne serait-ce que parce qu'en fonction du type d'habitat, de la proportion d'espace ouvert, l'interprétation des résultats des expositions peut ne pas être tout à fait la même. Je crois que ce fond-là est un fond important qui guidera l'action par la suite.

Le quatrième point, c'est qui décide de la hiérarchisation et sur quels critères. Je ne comprendrais pas que ce soit le prestataire qui suggère quoi que ce soit, parce cela voudrait dire qu'il a une formule magique permettant de résoudre l'ensemble des conflits que nous connaissons sur nos territoires, ce qui me semble totalement impossible. Je soumets l'idée que la seule instance légitime pour décider de la hiérarchisation serait une instance participative comme celle-ci, qui pourrait au moins donner un avis sur les critères de choix pour la hiérarchisation de l'action qui va découler de l'interprétation des mesures qu'on aura faites dans l'environnement.

Caroline HENRY

Quand vous parlez de hiérarchisation, on est déjà en phase trois au niveau des actions.

Yorghos REMVIKOS

Oui, mais encore une fois, quand on va parler d'affiner, d'identifier les sous-zones, forcément, il y a une hiérarchisation qui est faite. Elle est implicite, mais elle est faite. Donc, qui décidera où on va agrandir, où on va mettre une loupe différente ?

Antoine PELLION

Le pilotage de l'étude se fait par le Comité de Pilotage ici rassemblé. Sur ce genre de décisions, il sera avant tout consulté.

Anne OSWALD

Dans le cadre du cahier des charges, il est bien prévu qu'une synthèse soit faite au Comité de Pilotage à la fin de chacune des étapes, donc quatre fois. A chaque fois, il doit présenter une synthèse, un PowerPoint expliquant les enjeux pour passer à la phase suivante.

Caroline HENRY

Au moment où nous devons hiérarchiser les polluants ou les zones, il faudra qu'il nous le présente, et à ce moment-là, nous pourrons réagir.

Thierry HEGAY

Sur les données sociologiques, il existe déjà pas mal de données ultra précises : une première série de données récupérées par l'AUDAS, qui n'est pas sur l'intégralité de la zone, mais il se trouve que sur cette zone-là, on a au moins trois villes qui sont en contrat urbain de cohésion sociale. Ces données sont vraiment très précises, jusqu'au quartier, et même l'inter-quartier. On dispose également de données pour les niveaux de formation, parce que les bassins d'emploi de Poissy, des Mureaux et une partie du Mantois ont été classés en contrat de transition professionnelle. On bénéficie de ce fait d'un observatoire sur ces données relatives à l'emploi et à la formation professionnelle, notamment les niveaux de qualification.

Stéphanie BOULAY

Je voulais déjà vous assurer du soutien de l'Agence de l'Eau, qui donnera toutes les données nécessaires à l'élaboration de cette étude. Je voulais savoir aussi jusqu'à quel niveau d'inventaire des activités industrielles on allait aller, si on descend au niveau de l'artisanat, auquel cas il faudrait peut-être associer aussi les chambres consulaires, ou en tout cas avoir dans l'idée qu'elles ont, elles aussi, des inventaires et des listes qu'elles mettent à disposition moyennant un coût. Je voulais savoir aussi, avec le retour d'expérience, puisque apparemment c'est la deuxième étude de zone au niveau national, si on avait une idée du nombre de bureaux d'étude et des compétences requises.

André THOUZEAU

Aujourd'hui, il y a trois études du type de celle-ci qui sont en cours. La plus avancée, c'est celle du bassin du Valenciennois Douaisis Hainaut. Ils sont pratiquement à la fin de la première étape. La deuxième étude, qui est à peu près au stade de celle-ci, un peu plus avancée, mais qui n'a pas encore démarré, c'est le Pays du Roussillonnais, au sud de Lyon, et la troisième, c'est celle de la Vallée de Seine.

En termes de retours d'expérience, les six études qui ont été faites précédemment depuis 2003 sont des études de zone basées essentiellement sur des modélisations de la dispersion des polluants émis par les industriels. Il y avait très peu de mesures dans l'environnement, et l'étude consistait à faire une évaluation des risques sanitaires, et pas tellement à évaluer l'état du milieu.

Parmi les bureaux d'étude, aujourd'hui, il y en a deux qui se détachent, d'après mon expérience. C'est BURGEAP, qui a tendance à prendre un monopole depuis quelque temps, et le CAREPS. BURGEAP s'est associé avec NUMTECH qui fait la modélisation, et pour le CAREPS, c'est ARIA Technologies. Voilà deux bureaux d'étude qui ont de l'expérience. Cela ne veut pas dire que les autres bureaux d'étude n'en seraient pas capables. Donnons une idée des coûts, peut-être : pour le pays du Valenciennois, le budget est de l'ordre de 200 000 euros, 100 000 euros, pour les phases un et trois, et 100 000 à peu près pour les mesures dans l'environnement, avec des financements d'abord de l'Etat, et quelques financements plus locaux du Conseil Régional et je crois même du

Conseil Général. C'est un budget qui n'est pas forcément duplicable partout ; c'est pour situer un ordre de grandeur.

Nathalie MALLET

Je voulais juste apporter quelques éléments à Monsieur Remvikos qui se posait des questions sur les indicateurs de perception de santé des riverains. Je pense qu'il serait intéressant que le bureau d'étude fasse une synthèse des plaintes des riverains qu'on peut recevoir dans l'administration, ou au niveau des mairies – qui sont des interlocuteurs essentiels au niveau de l'enregistrement des plaintes. Il y a aussi les associations des riverains qui sont intéressées par cette étude. S'agissant de la sélection de polluants, certains, font effectivement peur à la population et je crois qu'on ne pourra pas les écarter.

Anne-Marie LABEGUERIE

Je voulais savoir si la CAMY était associée à ces études, puisqu'elle est en charge de la gestion de l'eau sur le territoire de la Communauté : le distributeur est Veolia. Je vois la Lyonnaise des eaux à la table, mais Veolia est absent.

Stéphane CORNU

Ça dépend de l'inscription ou non du champ captant qui alimente la CAMY dans le périmètre.

Paul LE BIHAN

La CAMY y est associée.

Caroline HENRY

On ne pouvait pas associer tous ceux qui sont susceptibles d'apporter des données au sein du Comité de Pilotage. En revanche, il y aura plus que les personnes autour de la table qui seront sollicitées.

Stéphane CORNU

Il y a une partie de l'eau de la Lyonnaise qui va à la CAMY.

Sophie HERAULT

Je tiens à préciser qu'il y a aussi des captages qui sont gérés par des maires, qui sont en régie directe, et qui seront bien sûr associés, comme Limay. Il n'y a pas de distinction à effectuer. La Lyonnaise des eaux est présente notamment parce que quarante captages sont concernés.

Michel CARRIERE

Il y a une petite question qui me gêne. Il y a une grosse activité, quand on est élu, qui est extrêmement importante, parce qu'elle a un impact direct sur les finances locales et surtout sur les citoyens, c'est la gestion des déchets. Le Grenelle, c'est aussi la réduction des déchets à la source. Nous avons aujourd'hui un système d'élimination des déchets dans des bassins par incinération. Cette question des déchets se retrouve aussi en termes de station d'épuration. Nous avons des schémas directeurs et nous nous apercevons parfois qu'il y a des problèmes, notamment quand on parle de données européennes qui font qu'on se retrouve parfois, quand on mesure les données à l'entrée de station, à devoir bientôt doubler les équivalences habitants, ce qui fait que les stations peuvent se retrouver non-conformes, alors qu'en fait elle ont la capacité à traiter. C'est ce qui est en train d'arriver. Cette question du déchet est importante. C'est une réalité, c'est journalier, c'est physique et on sait qu'il y a des incidences. Comment prend-on ces choses-là en compte ? On parlait de risque industriel, mais comment prend-on en compte tout ce que les déchets ont généré sur l'ensemble du bassin au niveau scientifique ? Je vais vous donner un exemple. Quand le système d'élimination des déchet a été construit – on est à la CAMY, avec le sénateur Braye qui le préside – nous avions à ce moment-là une commune de l'autre côté de Paris qui venait pour que nous ayons une équivalence de 100 000 habitants. Il y a d'ailleurs au-delà des Mureaux un traitement qui n'est pas identique pour le traitement de ces déchets et ce n'est pas inintéressant de se poser ces questions-là. On n'est pas *stricto sensu* sur du risque industriel, mais malgré tout, le traitement, peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau de la rivière et sur la qualité de l'air. Sur l'incinération, on fait des gros travaux, mais son impact doit quand même être pris en compte.

Caroline HENRY

Je crois que là, on est dans le cumul des pollutions. Les rejets des incinérateurs vont être pris en compte, et les rejets d'eau des stations d'épuration aussi. Tous les rejets de pollution sont pris en compte. J'entends bien que votre problème va au-delà, mais ce n'est pas le but de l'étude.

Michel CARRIERE

Il va au-delà aussi parce qu'on s'aperçoit qu'en station, on n'est pas toujours maître des choses qui arrivent.

Caroline HENRY

Là, on est dans le cadre des autorisations de déversement, qui doivent être résolues, et c'est vrai qu'on a encore beaucoup à faire sur ce sujet-là.

Michel CARRIERE

Il faut quand même admettre que c'est quelque chose qui est dans le même champ d'investigation, quelque part, même si c'est à la marge.

Antoine PELLION

Je vous donne un petit complément. On vient de le dire : les stations de traitement de déchets sont traitées à titre d'installations industrielles dans l'étude de zone. Toutefois, je ne suis pas sûr que la maille de l'étude de zone telle qu'on l'a définie ici soit une maille très pertinente pour la gestion du flux de déchets en lui-même. Je renvoie à tous les exercices d'investigation publiés récemment. Je pense que la réflexion sur quelles installations de traitement de déchets, sur quels flux de déchets, sur comment améliorer les choses, ne rentre pas tant dans cette étude de zone précise que dans une autre problématique. Là, ce qu'on a sur les déchets du BTP, c'est un plan sur lequel le Conseil Régional commence à travailler.

Thierry HEGAY

On touche à un élément qui est certes important, mais dont la compétence appartient quand même à une collectivité.

Michel LE BARBU

L'Agence de la Seine et le Département peuvent vous rassurer. En principe, en 2012, toutes les usines d'épuration de la zone d'étude – je pense notamment à la CAMY – auront été remises à niveau et seront susceptibles et capables de traiter les pics, c'est-à-dire qu'il n'y aura en principe pratiquement plus de déversement dans la rivière par temps de pluie.

Thierry HEGAY

Il y a un bel effort qui est fait, quand même, vu le nombre de stations d'épuration qu'on inaugure et où on pose les premières pierres.

Cyril CHAIGNON

J'avais trois petits points à souligner : je souhaite insister sur la compétence du bureau d'études qui est vraiment cruciale. La rédaction du cahier des charges et la consultation sera l'occasion de faire appel aux bonnes volontés. Un deuxième point, c'était sur les VTR. Je ne suis pas un spécialiste, mais je crois comprendre qu'il y a plusieurs VTR par substance selon les organismes et les durées qui sont considérés.

Anne OSWALD

Oui, ce sera au bureau d'étude de hiérarchiser et d'expliquer le pourquoi de son choix de telle VTR plutôt que de telle autre, sur chaque substance, en utilisant notamment le guide INERIS, qui a déjà fait une inter-comparaison entre les différentes VTR, et la note DGS.

Nathalie MALLET

Cela fera l'objet d'une validation du Comité Technique, où se trouvent justement la DRIRE, l'INERIS et l'ARS, qui ont une bonne expérimentation sur la sélection des VTR.

Cyril CHAIGNON

Le dernier point, qui est un peu différent, c'est qu'on comprend tous autour de la table l'intérêt de cette étude-là, en termes de compréhension, en termes d'appui à la décision future pour l'aménagement ou autre. Par contre, en termes de communication externe, je pense qu'il va falloir bien travailler, car vu de l'extérieur, « les points noirs en Ile-de-France sont dans la zone du Mantois »...

Antoine PELLION

Je propose de l'appeler « zone de cumul d'expositions ».

Cyril CHAIGNON

Il ne faudrait pas, pour l'attractivité de la zone, du territoire, que ce soit ressenti de cette façon-là. Il faut bien expliquer tout l'intérêt qu'on a. J'ai la faiblesse de penser que si cela se passe dans notre zone, c'est parce que le SPI communique bien et qu'il y a un bon travail de collaboration.

Caroline HENRY

A l'inverse, s'il y a un SPI sur cette zone, c'est parce qu'il y a une forte densité de population, et s'il y a cette étude, c'est parce qu'il y a une forte densité de population et d'industries. Dans le cadre du PRSE, il a été regardé sur quelle zone on pouvait le faire, et c'est quand même en Ile-de-France, la zone où il y a la plus grosse densité d'industries et de population. Ailleurs, on se retrouve avec des industries plus dispersées.

Cyril CHAIGNON

Il y a quand même un accompagnement à faire.

Antoine PELLION

Il y a le mélange de deux choses. Il y a le fait qu'effectivement, à la base, c'est parfaitement légitime, et que le SPI est le plus bel exemple en Ile-de-France de ce type de concertation. C'est le seul qui existe, et on aimerait d'ailleurs le dupliquer. C'est une structure réellement porteuse pour ce type d'étude. Qu'on commence par cette zone-là ne veut pas dire que c'est le point noir le plus préoccupant d'Ile-de-France. La structure est la plus appropriée, et elle existe déjà.

André LOISEAU

En matière de pollution et d'assainissement, tout ce qui est produits œstrogènes n'est pas du tout traité, et il risque d'y avoir un problème très important dans les années à venir.

Sophie HERAULT

Non, pas du tout, parce qu'il y a quand même des campagnes d'analyses qui sont réalisées au titre de la recherche.

André LOISEAU

Il y a de la recherche, mais on s'aperçoit que depuis dix ans, cela n'avance absolument pas.

Sophie HERAULT

C'est peut-être là aussi un problème de communication, parce que je ne partage pas complètement votre point de vue. Pour avoir participé à la réalisation de campagnes nationales, il y a des choses qui sont mises en place, mais il y a clairement beaucoup de travail à faire du point de vue de l'analyse, car avant de pouvoir détecter des substances, il faut savoir les mesurer, savoir exactement ce qu'il faut rechercher. Des campagnes sont actuellement menées par le Ministère de la Santé, justement pour identifier la présence de substances de type œstrogène ou résidus de médicaments, et voir leur état de présence dans différents compartiments d'eau. Là, je pense qu'en 2011, on commencera à avoir quelques résultats d'analyse, et bien entendu, cela fera partie des éléments qui seront mis dans le pot commun pour cette étude.

Florence DUBOIS

Je pense à une structure qui n'est pas là autour de la table et qui pourrait vraiment être associée à cette étude, voire comme membre du Comité de Pilotage, c'est l'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines), qui a notamment une vraie connaissance des pollutions historiques. Les connaissances ne sont pas forcément listées à travers ses études, mais existent dans le cadre de portages fonciers sur des terrains par exemple. Il pourrait apporter une connaissance qui je pense est assez riche.

Anne OSWALD

Le cahier des charges va être relu et affiné en fonction des remarques du Comité de Pilotage. Ensuite, un marché sera publié et adressé aux différents bureaux d'étude qui seront priés de remettre leur offre en septembre, pour que le Comité Technique puisse déterminer le prestataire. Le Comité de Pilotage sera informé du prestataire retenu en octobre.

André THOUZEAU

Ce qui avait été fait dans le Nord, et que j'avais trouvé intéressant, c'est qu'il y a eu une présélection de quatre bureaux d'étude qui ressortaient, et ils ont été convoqués pour venir se présenter, présenter leur expérience et comment ils allaient conduire l'étude. Tout le Comité de Pilotage était là, et il est ressorti très nettement que l'un se détachait du lot. Je pense que c'est une démarche intéressante.

Thierry HEGAY

C'est ce qui était prévu, mais devant le Comité Technique.

Je n'ai que cette salle. Cependant, le Comité Technique peut être éventuellement élargi. Je voyais les choses comme cela se passe d'habitude : une fois que le prestataire est choisi, on réunit le Comité de Pilotage pour que le prestataire puisse d'une part présenter sa compétence, son expérience et surtout, comment il voit les choses et comment il compte s'organiser. Il faut lui laisser juste un peu de temps entre le choix du prestataire et sa première intervention, parce que même si dans l'offre il a déjà établi certaines charges, il doit ensuite établir son calendrier et désigner les personnes choisies. Il pourra alors faire une restitution plus opérationnelle et vous expliquer sa méthode de travail.

Michel CARRIERE

Si on retient cette suggestion, il pourrait y avoir un élargissement de ce Comité Technique, avec des gens ayant une vision de spécialistes présents dans la salle.

Stéphane CORNU

Sans forcément participer à la sélection, on émettra un avis.

Yorghos REMVIKOS

Indépendamment de l'avis pertinent sur la sélection elle-même, la présence d'un expert est plutôt de poser des questions. Son avis est consultatif, il peut être éventuellement donné, sans être décisionnel sur le choix. Je suis volontaire également, mais plus dans le sens du questionnement.

Caroline HENRY

L'idée, c'est que vous veniez le jour où on reçoit les candidats..

Anne KAUFFMANN

Pour Airparif, c'est la même logique : nous n'avons pas à donner un avis sur le choix.

Thierry HEGAY

Moyennant les observations qui seront prises en compte, est-ce qu'on peut lancer le cahier des charges tel qu'il a été présenté ?

Michel LE BARBU

Vous avez une grille d'analyse des offres, avec la valeur technique ?

Anne OSWALD

Ce n'est pas dans le cahier actuellement, ce sera dans le règlement de la consultation. La valeur technique de l'offre compte pour 40 %, le prix des prestations pour 20 %, et les références du candidat dans le domaine de la prestation, 40 %.

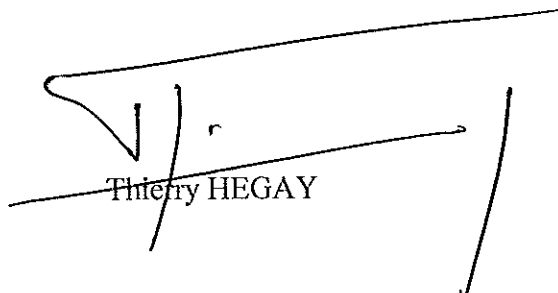
Thierry HEGAY

Je vous précise que nous avons les moyens financiers pour lancer cette étude, donc nous ne demanderons rien à personne, jusqu'à présent.

Michel LE BARBU

Je rassure les collectivités qui sont présentes : le Département, qui n'accompagne pas financièrement le déroulement de cette étude, a néanmoins déjà décidé de s'y associer jusqu'au bout, et ensuite, dans le cadre de sa politique contractuelle dans le domaine de l'eau, de concourir à la mise en œuvre des mesures correctives et préventives."

Le Sous-Préfet



Thierry HEGAY